



LES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES 2023-2027

UN
NOUVEAU SCHÉMA
AU SERVICE DE TOUS
LES MÉTROPOLITAINS

SYNTHÈSE

MÉTROPOLE

GRAND LYON

grandlyon.com

ÉDITO



©Thierry Fournier



©ALPACA

Bruno Bernard et Cédric Van Styvendael Président de la Métropole de Lyon et vice-président en charge de la culture

« En 2015, la Métropole de Lyon s'est vue confier les compétences dévolues aux Départements, dont la mise en place d'un schéma de développement des enseignements artistiques. Depuis 2020, nous avons élaboré un nouveau schéma métropolitain en collaboration avec les communes et les professionnels du secteur afin de l'adapter aux réalités locales et que chacun puisse s'approprier ses valeurs et ses principes.

L'enseignement artistique s'incarne à travers 75 établissements, répartis dans 53 communes. Plus de 25 000 élèves y apprennent musique, théâtre, arts plastiques, danse ou encore cirque et, dans le milieu scolaire ou périscolaire, ce sont 40 000 élèves qui y pratiquent une discipline artistique. Ces établissements sont un rouage essentiel pour éveiller les enfants à

la culture, mais aussi pour former jeunes et moins jeunes à des pratiques variées et faire vivre leurs territoires.

Nous avons pensé ce schéma en articulation avec notre stratégie culturelle métropolitaine qui a l'ambition de faire de la culture un levier d'inclusion sociale et territoriale, de structurer la filière, mais également de construire un récit commun à l'échelle de nos 59 communes.

C'est la raison pour laquelle ce schéma est construit autour d'axes qui s'articulent et se complètent. Il s'agit tout d'abord de permettre aux établissements de développer une offre d'enseignements variés pour toutes et tous sur l'ensemble de la métropole. Pour cela, nous favorisons le développement de pratiques artistiques sur les territoires bien sûr, mais également dans les collèges, notamment des réseaux d'éducation

prioritaire. L'égalité d'accès à la culture doit dépasser le stade du slogan et devenir une réalité. Mutualiser l'achat d'instruments de musique, créer des chorales et des orchestres, diversifier les pratiques en intégrant les arts visuels et les arts plastiques, toutes ces actions permettent de faire découvrir la culture aux enfants et d'aller proposer des pratiques artistiques à celles et ceux qui, parfois, en sont très éloignés.

Malgré la crise sanitaire qui a heurté de plein fouet le secteur artistique et culturel, celui-ci a une vitalité et une diversité qui nous réjouit. Il a cependant été fragilisé et il est essentiel de l'accompagner pour qu'il se structure, qu'il renforce sa professionnalisation et se développe avec une offre inclusive, diversifiée et à vocation intercommunale.

Ces établissements sont au cœur de l'offre culturelle de proximité et ils doivent donc être exemplaires, tant au niveau du respect de l'environnement que de l'égalité entre les femmes et les hommes. La Métropole les accompagne dans ces domaines pour stimuler le réemploi des instruments et matériels, l'organisation d'événements éco-responsables, mais aussi pour lutter contre les stéréotypes de genres entre les disciplines artistiques et lutter contre les violences sexistes et sexuelles au sein des établissements.

Lieux d'éducation, de transmission, de créativité et de passion, les établissements artistiques doivent être des lieux d'accueil pour toutes et tous. Et nous nous réjouissons de voir avec quel dynamisme tous se sont mis autour de la table pour élaborer avec nous, et les communes du territoire, ce schéma ambitieux au service de l'émancipation par l'art et la culture. »

SOMMAIRE

- 04 L'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE DANS LA MÉTROPOLE
- 06 Cartographie des établissements d'enseignement artistique
- 07 L'enseignement artistique en chiffres
- 08 LE SCHÉMA MÉTROPOLITAIN DES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES 2023-2027
- 12 Les axes et objectifs du schéma 2023-2027
- 14 LES DISPOSITIFS DE FINANCEMENT

1 L'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE DANS LA MÉTROPOLE ÉTAT DES LIEUX ET CHIFFRES CLÉS

L'offre d'enseignement artistique du territoire de la métropole de Lyon est particulièrement riche et dense, et se caractérise par une grande vitalité.

Dans le cadre de sa stratégie culturelle et en lien avec les communes, la Métropole a pour mission d'organiser l'offre d'enseignements artistiques et d'accompagner la filière afin

de permettre au plus grand nombre d'accéder à une pratique artistique sur l'ensemble de son territoire.

Pour la période 2023-2027, le Schéma métropolitain des enseignements artistiques fixe le cadre d'une ambition renouvelée au service d'un accès partout, pour tous, à des offres d'apprentissage des arts inclusives et de qualité.



LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE DANS LA MÉTROPOLE

Les établissements d'enseignement artistique sont les structures qui proposent l'enseignement des disciplines artistiques (conservatoires et écoles de musique, danse, théâtre, cirque, arts plastiques et visuels), en assurant :

- l'éveil et l'éducation artistique de tous,
- la sensibilisation et la formation des futurs amateurs aux pratiques artistiques,
- l'animation du territoire.

La charte de l'enseignement artistique spécialisé en danse, musique et théâtre reconnaît la formation artistique comme constitutive de l'éducation des enfants et des jeunes. Les pratiques culturelles développent l'esprit critique, participent de la reconnaissance de la diversité et favorisent le dialogue interculturel, et préparent ainsi les jeunes à tenir un rôle actif dans un espace en constante mutation.

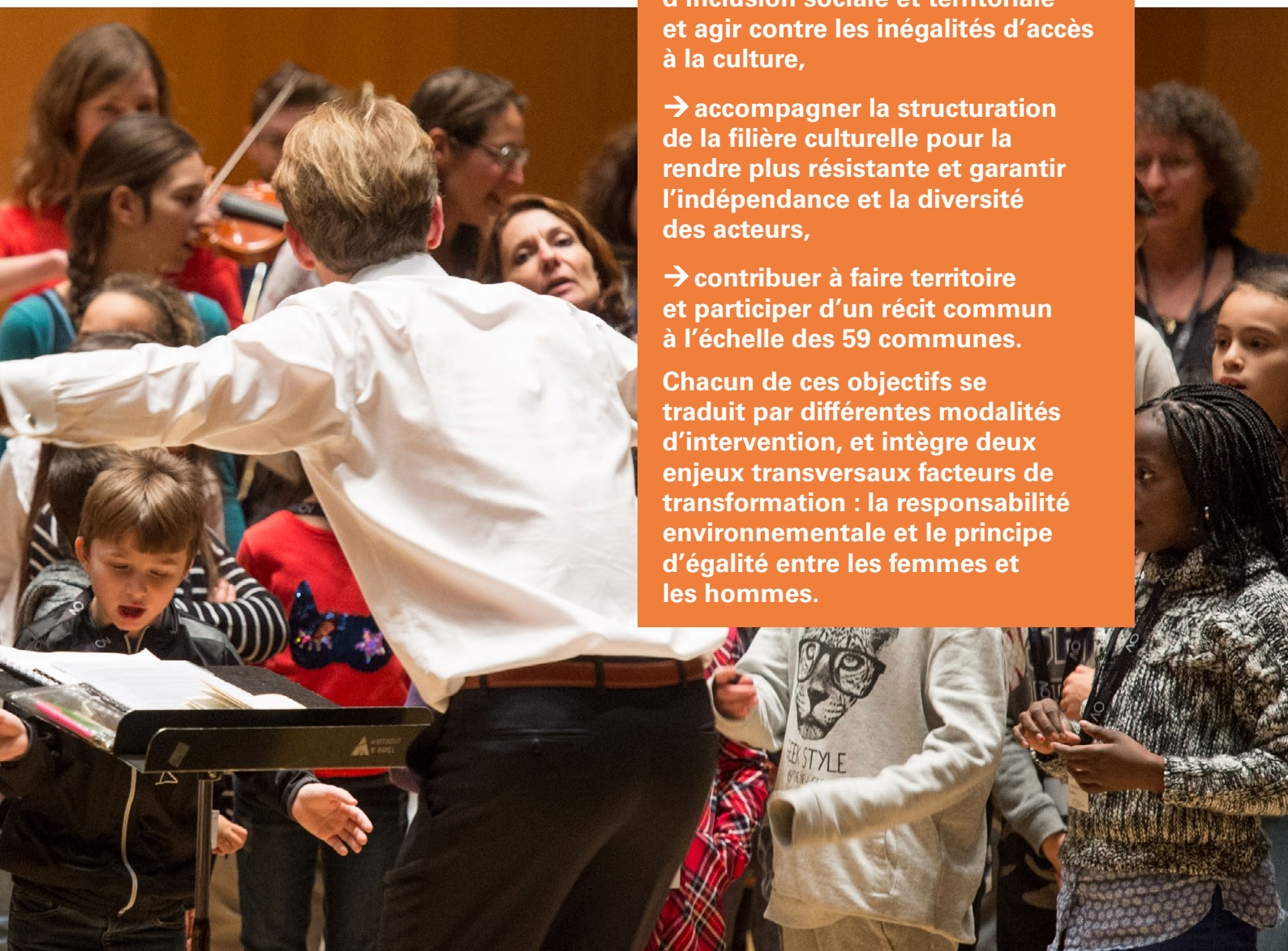
La Stratégie culturelle métropolitaine 2021-2026

→ faire de la culture un levier d'inclusion sociale et territoriale et agir contre les inégalités d'accès à la culture,

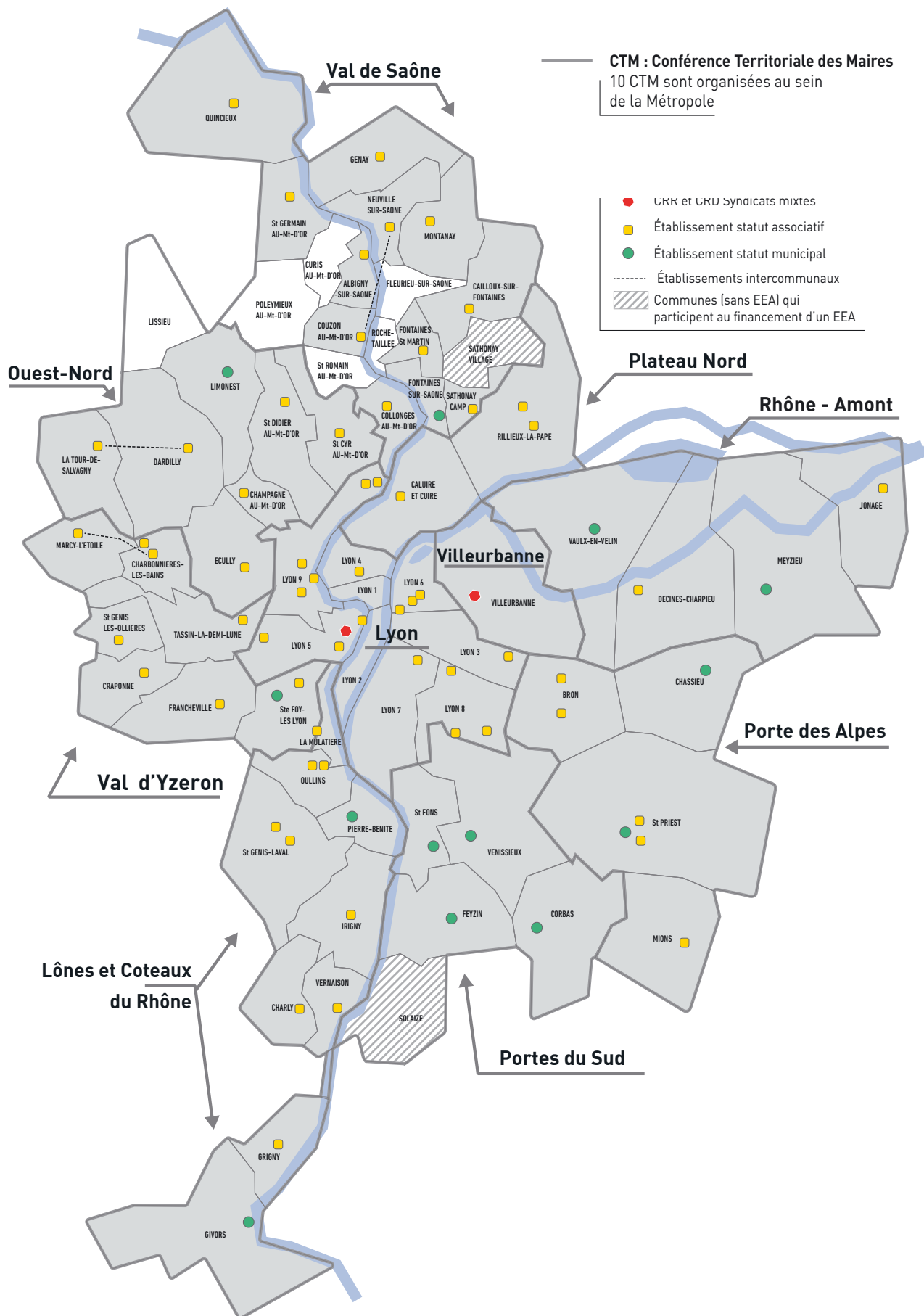
→ accompagner la structuration de la filière culturelle pour la rendre plus résistante et garantir l'indépendance et la diversité des acteurs,

→ contribuer à faire territoire et participer d'un récit commun à l'échelle des 59 communes.

Chacun de ces objectifs se traduit par différentes modalités d'intervention, et intègre deux enjeux transversaux facteurs de transformation : la responsabilité environnementale et le principe d'égalité entre les femmes et les hommes.



CARTOGRAPHIE DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE



L'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE EN CHIFFRES

73 établissements d'enseignement artistique



53 communes impliquées dans le financement d'un établissement

→ **15** structures de statut public – **2** syndicats mixtes – **13** écoles municipales

→ **58** structures de statut associatif



25 769

personnes inscrites au sein d'un établissement

40 083

élèves touchés par l'action des établissements en milieu scolaire ou périscolaire



Coût moyen pour une inscription annuelle dans un établissement (cursus complet)

408 €

dans les EEA municipaux

699 €

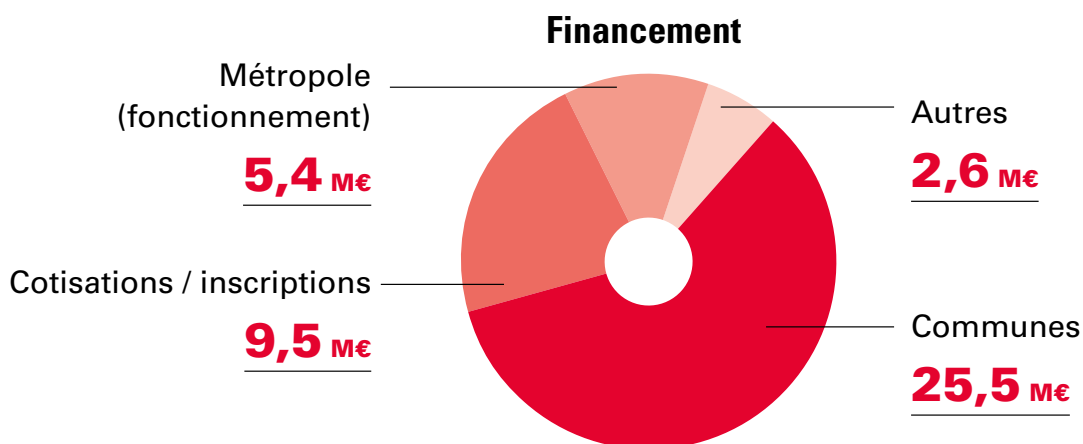
dans les EEA associatifs



586 300 €

budget moyen par établissement

1 724 emplois / **864** ETP





LE SCHÉMA MÉTROPOLITAIN DES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES 2023-2027

LES ENJEUX DU SCHÉMA

**Aller vers une égalité d'accès
de toutes les personnes
aux pratiques artistiques**

→ soutenir financièrement les dispositifs d'enseignement régulier des pratiques artistiques sur le temps

scolaire dans les collèges prioritaires de la Métropole,

→ soutenir les orchestres Démon Lyon Métropole, et développer les dispositifs développant l'accès de toutes les personnes dans le socle des offres pédagogiques des établissements,



- mettre en place et financer des outils et des actions pour favoriser la pratique artistique des personnes qui en sont le plus éloignées,
- mettre en œuvre des propositions alternatives aux cursus traditionnels des conservatoires et écoles artistiques pour accompagner les pratiques artistiques des personnes tout au long de la vie.

Renforcer les missions d'éducation artistique et culturelle (EAC) des établissements

- soutenir financièrement la mise en œuvre de dispositifs en milieu scolaire et périscolaire et l'achat de parcs instrumentaux dévolus aux dispositifs d'EAC,
- s'inscrire avec les communes et les acteurs du territoire dans la mise en œuvre de dynamiques partenariales pour l'EAC dans les Conférences Territoriales des Maires (CTM).

Diversifier les disciplines artistiques concernées par le Schéma

- intégrer les arts visuels et les arts plastiques aux disciplines artistiques accompagnées par le schéma,
- soutenir le développement des offres des écoles et ateliers de cirque amateurs proposés dans les communes de la Métropole, en lien avec l'émergence d'une Cité internationale des arts du cirque,
- accompagner une démarche d'expérimentation autour des arts numériques.

Développer les usages numériques

- mettre à disposition des établissements d'enseignement artistique l'espace numérique de travail (ENT) laclasse.com et accompagner son développement,
- soutenir financièrement la mise en place de référents numériques avec des heures dédiées dans chaque établissement ou inter-établissement,
- déployer une prime d'équipement informatique pour les personnels.

Agir pour l'égalité entre les femmes et les hommes

- soutenir financièrement la mise en place dans les établissements de plans d'action et la mise en œuvre obligatoire d'une formation sur les enjeux de l'égalité F/H dans l'enseignement artistique pour tous les personnels,
- mettre en œuvre des actions de communication et d'information mettant en avant des figures féminines ou masculines allant à l'encontre de représentations, et développer la visibilité des femmes artistes dans l'histoire,
- recenser et faire connaître les outils existants pour lutter contre les violences sexuelles et sexistes : cellules d'écoutes, processus de signalement...



Prendre en compte l'éco responsabilité

- réaliser un bilan carbone simplifié de l'établissement pour se fixer des objectifs dans le temps et des priorités d'action,
- partager et mutualiser des matériels et instruments et s'engager dans le réemploi et les enjeux de l'économie circulaire.

Permettre une meilleure organisation de l'offre à l'échelle intercommunale

- accompagner et soutenir financièrement les coopérations entre communes et entre établissements,
- mettre en place des formations croisées entre professionnels de différents domaines, pour permettre l'interconnaissance de tous les acteurs sur un territoire.

Repenser l'offre d'enseignement artistique du territoire avec les habitants

- organiser et mettre en œuvre une enquête en ligne pour connaître les attentes des habitants de la métropole en termes de pratique artistique,
- initier et accompagner des événements d'envergure métropolitaine qui contribuent à valoriser les établissements et développer l'appartenance à un territoire commun.

Une élaboration concertée, une ambition partagée et un enjeu collectif

Une élaboration concertée du Schéma en 2021-2022

- **7** groupes de travail
- **131** participants (élus et représentants techniques des communes, professionnels issus des établissements et de structures partenaires)
- **258** propositions
- **2** points d'étapes avec les Maires et les adjoints et adjointes à la culture
- **Présentation** en Conférence métropolitaine des Maires et adoption par le Conseil Métropolitain lors de la séance du 12 décembre 2022

Une gouvernance partagée

- Les **communes** sont à l'initiative de la mise en place de l'enseignement initial des disciplines artistiques au travers du soutien aux établissements d'enseignement spécialisé, et en sont les principaux financeurs.
- La **Métropole** affecte des moyens et ressources pour l'animation et la mise en œuvre du Schéma : dispositifs de soutien financier, mise à disposition d'outils, animation de rencontres plénières, thématiques ou territorialisées, évaluation...
- Les **établissements d'enseignement artistique** sont au cœur de la mise en œuvre de ce Schéma et de la traduction des objectifs.
- Le **Conservatoire à rayonnement régional de Lyon et l'École Nationale de Musique, Danse et Art Dramatique de Villeurbanne** mettent en œuvre des missions d'intérêt métropolitain.
- Des **structures ressources** soutenues par la Métropole et des **partenaires institutionnels** contribuent à l'accompagnement des établissements et à la structuration des enseignements artistiques sur le territoire.

LES AXES ET OBJECTIFS DU SCHÉMA 2023-2027

5 axes et 14 objectifs donnent le cap de la stratégie de la Métropole pour la période 2023 – 2027 dans le soutien au développement de l'enseignement artistique.

1

Des pratiques artistiques pour tous les habitants de la Métropole

Objectif 1

→ Vers une égalité d'accès de toutes les personnes aux pratiques artistiques

Objectif 2

→ Développer les missions d'éducation artistique et culturelle des établissements

Objectif 3

→ Accompagner les pratiques artistiques des personnes tout au long de la vie

2

Un Schéma pour toutes les pratiques artistiques, au service des professionnels

Objectif 4

→ Accompagner les établissements de statut associatif

Objectif 5

→ Développer les usages numériques à travers laclasse.com et l'expérimentation d'outils

Objectif 6

→ Diversifier les disciplines artistiques concernées par le Schéma

3

Vers un service public de l'enseignement artistique, au cœur des pratiques culturelles des territoires

Objectif 7

→ Organiser une offre d'enseignement artistique intercommunale

Objectif 8

→ Des établissements au service des pratiques culturelles et des territoires

4

Prendre en compte l'éco-responsabilité

Objectif 9

→ Des établissements écoresponsables

Objectif 10

→ Être exemplaire dans l'organisation des événements

Objectif 11

→ S'engager dans le partage et le réemploi des instruments et matériels

5

Agir pour l'égalité entre les femmes et les hommes

Objectif 12

→ Construire un plan d'actions pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans chaque établissement

Objectif 13

→ Faire évoluer les représentations et stéréotypes de genre dans les pratiques artistiques

Objectif 14

→ Lutter contre les violences sexuelles et sexistes au sein des établissements



LES DISPOSITIFS DE FINANCEMENT

FONCTIONNEMENT

1.

Subvention de fonctionnement aux établissements

→ structures qui remplissent une mission de service public de l'enseignement artistique en proposant l'apprentissage de pratiques artistiques

SOCLE DE SUBVENTIONNEMENT

75% du budget global de la Métropole est affecté à ce socle.
(soit en 2022, 8,61 % de la masse salariale des établissements)

PART VARIABLE

25% du budget global de la Métropole est affecté à des bonifications sur 6 critères qualitatifs
(soit, en 2022, 0,63 % de la masse salariale des établissements par critère atteint)

DÉVELOPPEMENT

2.

Les aides à des projets innovants ou d'envergure métropolitaine

→ soutien à l'impulsion de transformations de l'établissement (1 à 3 ans),
→ soutien à des projets d'envergure métropolitaine.

3.

Le soutien au développement des coopérations intercommunales dans les CTM

→ 4 niveaux d'accompagnement correspondant à différents degrés de coopération.

4.

Soutien aux dispositifs de pratique artistique renforcée au collège

→ soutenir des dispositifs d'enseignement régulier des pratiques artistiques dans les collèges prioritaires.

5.

Le soutien à des investissements à vocation pédagogique

→ soutenir l'acquisition de parcs instrumentaux, de matériels ou d'équipement et outils numériques.





AUTRES

6.

Les autres interventions de la Métropole qui concernent les acteurs du Schéma

- dispositifs de la politique d'Éducation Artistique et Culturelle (EAC),
- appel à projets Culture(s) et Solidarités,

- appel à projets Convention Institut Français,
- soutien aux événements professionnels,
- Plan d'Accompagnement à la Transition et à la Résilience,
- accompagnement à la recherche de financements européens.



Papier recyclé

© Thierry Fournier, Laurence Danière, Milène Jallais, Virginie Chometton, ALPACA

MAGAZINE & FILS

CONTACT

Métropole de Lyon

Délégation au Développement Responsable

Direction culture & vie associative

20 rue du Lac - CS 33569

69505 Lyon cedex 03

www.grandlyon.com

enseignementartistique@grandlyon.com

INFOS AGENDA

www.grandlyon.com/a-vivre/agenda

MÉTROPOLE

GRAND LYON